

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi quatre décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Montberon, sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire.

Date de convocation : le mercredi 26 novembre 2025

Etaient présents, Mmes et MM. :

Éric ANTONY, Marie-Hélène BARTHELEMY, Jean-Luc BELLARIVA, Thierry BILLOIN, Laetitia BOUCHE, Dominique CAILLAUD, Patrick CATALA, Chantal CHANAL, Gérard COGO, Marie-Laure DOUMAGNAC, Josette DUCRET, Giovan RENARD, Thierry SAVIGNY

Etaient absents ou excusés ayant donné procuration, en exécution de l'article L2121.20 du CGCT, Mmes et MM. :

Vanessa GILLES a donné procuration à Laetitia BOUCHE

Romain POUYENNE-VGNAU a donné procuration à Thierry SAVIGNY

Karin CHOUREAU-BEC a donné procuration à Dominique CAILLAUD

Sylvie MIROUX a donné procuration à Thierry BILLOIN

Absents excusés : Jean-Claude BRAGATO, Gilles DEVALON, Julie HIPOLITO, Eugène NKONGUE, Nathalie SALLOIGNON , Pierre ESCARGUEL

A été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121.15 du CGCT : Laetitia BOUCHE obtenu à l'unanimité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Les conseillers présents sont au nombre de 13/23 et représentent le quorum des membres en exercice (12).
Le Maire déclare la séance ouverte, l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

Nomenclature	Objet	Décision	Page
Préambule	Approbation du PV du conseil municipal du 7 octobre 2025	Unanimité	
Commande publique	Signature marché 2025-03 Maintenance installations chauffage, de climatisation, eau chaude sanitaire et ventilation sur les bâtiments communaux	Unanimité	
Domaine et patrimoine	Conventions d'occupation du domaine public pour la mise en place des équipements du telerelevé des compteurs d'eau potable avec la société BIRDZ	Unanimité	
Fonction publique	Autorisation de recourir au contrat d'apprentissage pour les divers services de la collectivité	Unanimité	
Finances locales	Autorisations des nouvelles dépenses d'investissement 2026	Unanimité	
	Travaux SDEHG : éclairage parking de la mairie	Unanimité	
	Demande de subvention au titre de la DETR 2026 rénovation thermique groupe scolaire Michel COLUCCI	Unanimité	
Environnement	Adhésion à ALCOME : éco organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public	Unanimité	

Mr le Maire remercie un à un les membres de l'équipe municipale d'avoir siéger et œuvrer durant les 6 ans à ses côtés

Il remercie également les élus qui ne se représenteront pas pour leur travail. Un mandat pas simple qui s'achève. En effet, le COVID est venu percuter le début de mandat avec une installation tardive du nouveau conseil municipal, puis la guerre en Ukraine entraînant et un contexte géopolitique entraînant inflation et un manque de vision sur les enjeux financiers des collectivités.

Merci à tous pour votre implication.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 7 octobre 2025 :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 octobre 2025 et demande aux conseillers municipaux si certains souhaitent émettre des remarques sur le compte rendu qui leur a été transmis par les services municipaux.

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de séance du 7 octobre 2025.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 7 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité – « pour » soit 17 voix

Il est proposé au conseil municipal d'ajouter une délibération concernant l'inscription de la commune au programme 2026 de la DETR la rénovation thermique, confort thermique et une amélioration de la qualité de l'air du groupe scolaire Michel Colucci – **17 voix pour**

1. Commande Publique

Délibération 2025-42 : Signature marché 2025-03 Maintenance installations de chauffage, de climatisation, eau chaude sanitaire et ventilation sur les bâtiments municipaux

Rapporteur : Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire

Exposé :

Une consultation a été engagé pour le marché cité en objet, en procédure appel d'offre ouvert, en application des articles R.2124-1, R2161-2 à R2165-5 de la commande publique

La base du marché est de type P2

	Travaux	Lieu	Personnel	Exemple
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> - Dépannage par échange standard - Opérations mineures de maintenance préventive 	Sur place	Technicien habilité	Changement d'un relais - contrôle de fusibles - réenclenchement de disjoncteur, Changement de calorifuge sur circuit ECS

Avec une prestation supplémentaire :

P3 GT + Plan prévisionnel travaux GER en PSE (maintenance préventive, réglementaire, corrective et garantie totale avec intérressement sur les consommations énergétiques de certains bâtiments).

Localisation	Equipements	Suggestions d'amélioration
Salle des fêtes	Chaudière, panoplie hydraulique, régulation communicante circulateur.	Rénovation de la chufferie de la salle des fêtes avec création d'un réseau pour le retrait de la chaudière murale.
	Local ventilation	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de la CTA avec remplacement de la régulation et mise en place d'une sonde CO2. Remplacement de l'automate (création imagerie).

Le présent marché est conclu à prix global et forfaitaire.

Le marché a été publié en ligne, BOAMAP et Joue le 3/10/2025 et sur la dépêche du midi le 10/10

Pour monter ce dossier et l'analyse technique nous nous sommes appuyé avec un bureau d'études thermiques : SOCONER

La date limite de remise des offres était le 5/11 à 17h. La visite des sites étaient obligatoires : 5 entreprises se sont présentées (SAS Diasclim, Systhermic, Eiffage, Véolia Energie, Axima)

1 seul dossier a été déposé celui de SAS Diasclim

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 25/11 est à juger l'offre recevable et vous propose de retenir pour une durée de 5 ans SAS Diasclim au montant annuel suivant :

PS2 : 10 530.50€ HT soit 12 636.60 € TTC en fonctionnement
PSE : 11 838.08 € HT soit 14 205.69 € TTC en investissement

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité par 17 voix :

- De retenir l'entreprise SAS Diasclim pour le marché cité en objet ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la passation du marché
- D'inscrire ces sommes au budget 2026

3. Domaine et patrimoine

Délibération 2025-43 : Conventions d'occupation du domaine public pour la mise en place des équipements du télé relevé des compteurs d'eau potable avec la société BIRDZ

Rapporteur : Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire

Exposé :

Le syndicat de l'eau modernise les outils de relever de compteur via le prestataire qui a la gestion du réseau d'eau Véolia

Pour mettre en place les équipements de télé relevé des compteurs d'eau potable, nous devons signer deux conventions d'occupation du domaine public avec la société opératrice de ce déploiement à savoir BIRDZ.

La première convention concerne l'hébergement de relais pour le Télérelevé sur la commune et la seconde concerne l'hébergement des passerelles de telereleve

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité par 17 voix :

- D'approuver la signature de ces deux convention avec la société BIRDZ
- D'autoriser Mr le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier

4. Fonction publique

Délibération n°2025 - 44 Autorisation de recourir au contrat d'apprentissage au sein des divers services de la collectivité

Rapporteur : M. SAVIGNY, Maire

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail, notamment des articles L.6227-1 0 l6227-12 et D.6271-1 à D.6275.5

Monsieur le Maire propose à l'assemblée , de se laisser l'opportunité d'accueillir des apprentis sur les divers services de la collectivité dès la rentrée scolaire prochaine et de pouvoir s'inscrire auprès du CNFPT pour pouvoir bénéficier d'un appui financier pour la prise en charge des coûts de formation de ces derniers.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants apportant souvent des compétences croisées et un passage de compétence qui valorise les agents maître de stage.

Ces dépenses devront être prévus au budget 2026

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité par 17 voix « pour » :

- De pouvoir recourir au contrat d'apprentissage au sein des divers services de la collectivité
- D'engager auprès des instances les procédures pour rendre ce voeu efficient
- De prévoir les dépenses au budget 2026

7 – Finances locales**Délibération 2025-45 : Nouvelles dépenses d'investissement 2026**

Rapporteur : Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire

Exposé :

Monsieur le Maire **informe l'assemblée**, que préalablement au vote du budget primitif 2026, la ville ne pourra engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025.

A savoir :

	Crédits ouverts au Budget 2025	Autorisation de dépenses d'investissement 2026, avant le vote du budget
Chapitre 20	531 023.94 €	132 756.00€
Chapitre 21	488 034.57 €	122 009.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026, si nécessaire.

ADOPE à l'unanimité des membres présents à 17 voix « pour »

Délibération 2025-46 : Travaux éclairage public parking arrière mairie – SDEHG (11BV160)

Rapporteur : Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire

Exposé :

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 21 octobre 2025 concernant l'extension de l'éclairage public sur la façade de la mairie côté parking, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (11BV160) :

- Dépose de l'appareil mini fluxa 826.
- Fourniture et pose de 3 appareils type 'applique' fluxa 36W, optique asymétrique.
- Création d'un réseau EP avec cheminement sur façade au niveau de la corniche de la mairie depuis le coffret classe 2 à rénover sur 40 mètres.
- L'appareil déposé sera placé sur la façade côté route.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG) 1 051€ |
| <input type="checkbox"/> Part SDEHG 2 668€ |
| <i>(50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)</i> |
| <input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 2 967€ |

Total 6 686€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents soit 17 voix

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Délibération n°2025-48 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Etat 2026 –pour la rénovation thermique du groupe scolaire Michel COLUCCI*Rapporteur : Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire***Exposé :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, durant l'année 2025, nous avons lancé une étude énergétique sur le groupe scolaire Michel COLUCCI avec le bureau d'étude SOCONER.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une amélioration thermique des bâtiments, amélioration du confort d'été et d'une amélioration de la qualité de l'air dans le respect du décret tertiaire de réduire de 40% notre consommation énergétique.

Selon l'étude, nous retenons un bouquet de travaux :

- Mise en place d'un système à détente directe (DRV) - 246 000 € HT
- Rénovation de l'isolation des toitures terrasses - 157 000 € HT
- Remplacement des menuiseries extérieures - 279 000 € HT
- Mise en place de ventilateurs et des stores extérieurs - 15 000 € HT

L'estimation du projet de rénovation du groupe scolaire est estimé à 697 000.00 € HT de travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à des subventions Etat 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (17 voix pour)

- Adopte le projet de rénovation thermique du groupe scolaire pour un montant de travaux de 697 000 € HT
- Sollicite l'aide de l'état au titre de Dotation Etat 2026 pour 300 000.00€ soit 43.04.% du montant du projet
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
MOE	70 000.00	84 000.00	Etat 2026	300 000.00	
Travaux	697 000.00	836 400.00	Autres (région – département)	209 100.00	
			Emprunt		
Total	767 000.00 €	920 400.00 €	Autofinancement	257 900.00	
				767 000.00	

8-8-4 Environnement**Délibération 2025-47 : Adhésion à ALCOME : éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public***Rapporteur : Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire***Exposé :**

Alcome est un éco organisme qui assure auprès de l'état les obligations des metteurs en marché concernant la fin de vie de produits dont les produits de tabac.

Leur mission est de réduire de 40% la présence de mégots sur l'espace public d'ici 2026.

Alcome verse un soutien financier annuel par habitant selon un barème pour la commune cela représente 0.50€ / hab.

Mais également des dotations annuelle de cendriers de poe, des éteignoirs, des cendriers de rue. Ils mettent également à disposition des outils de sensibilisation et peuvent enlever les mégots à partir de 100 kg.

Pour la commune, les actions à mettre en place :

- Un état des lieux
- Un plan de communication pour sensibiliser au sujet
- Mettre en place des arrêtés sanctionnant le jet de mégot
- Établir un bilan annuel

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité par 17 voix :

- Approuve l'adhésion à ALCOME
- Charge Mr le MAIRE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier

Informations du Conseil municipal sur les décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

Décision 2025-14 : virement de crédit de 0.01€ du chapitre 21 au chapitre 23

Questions diverses

- **Montbeton** de vendredi 5 au samedi 6 décembre – plein d'activités
- **Marche de Noël de l'école le vendredi 12/12** sur le parvis de l'école et à 18h30 un petit feu d'artifice
- **Marché de Noël** du comité des fêtes le 14/12 à la salle des fêtes
- **Illuminations** réalisés par les agents – remerciement à l'ensemble du service
- **Vœux du Maire le 17 janvier à 11h30**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45

Mr le Maire

Thierry SAVIGNY

Le secrétaire de séance

Laetitia BOUCHE